

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2019

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire publique le 6 juin 2019 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FERAMUS, Maire, sur la convocation faite par lui le 27 mai 2019.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 13

Présents : Jean-Pierre FERAMUS, Maire

Jean-Luc CAPPAERT, Odile WICKE (arrivée à partir des informations du Maire),  
Christine DELAFOSSE, Fabrice MERELLE, Adjoints,  
Céline ASSEMAN, Freddy DECOOL, Nicole DECALF, Frédéric GEST, Thérèse  
VERPOORT, Agnès WECXSTEEN, Pauline LAUNOY (arrivée à partir des  
informations du Maire), conseillers municipaux.

Excusé: Pierre-Laurent VANDECAVEYE

Secrétaire : Christine DELAFOSSE

Ordre du jour :

- Attribution du marché « restauration collective »
- Recours à un prêt relais
- DM pour l'amortissement des travaux d'investissement
- Les informations du Maire
- Questions diverses

## **ATTRIBUTION DU MARCHE « RESTAURATION COLLECTIVE »**

Monsieur le Maire indique que la commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour à 18 h pour l'ouverture des plis dans le cadre du marché de fournitures qui se termine à la fin de l'année scolaire, il s'agissait de remettre en concurrence les sociétés pour un nouveau contrat d'un an, renouvelable 2 fois.

L'objet du marché : RESTAURATION COLLECTIVE - lot unique - Fourniture de denrées et assistance technique au personnel en place. Besoin estimé en période scolaire : 6 100 repas ; mois d'août : 600 repas.

Mise en ligne du marché le 15 mai sur le CDG59 et le site de la commune. Fin de la consultation le 4 juin.

7 retraits du dossier par des sociétés sur le CDG59 et 3 réponses par voie dématérialisée dont 2 de API donc 2 offres réceptionnées :

- API RESTAURATION à SECLIN
- STE ELRES à PARIS dénommée commercialement ELIOR France ENVIRONNEMENT

Il était demandé aux sociétés de produire les pièces réglementaires administratives, références, production de menus types, provenance des produits, sécurité alimentaire, programme des animations, un prix pour les enfants de maternelle, de primaire, adulte et pique unique.

Les critères pris en compte pour l'attribution du marché étaient :

- 20 % Valeur technique de l'offre et qualité de la prestation au regard du mémoire technique fourni

(analyse des moyens mis en place, organisation, compétences, références, rythme d'approvisionnement, fonctionnement des fournisseurs)

- 40 % Prix de la prestation
- 20 % Traçabilité, qualité des produits fournis et la provenance des produits fournis. Liste des produits frais qu'il s'engage à fournir, fromages qu'il s'engage à servir avec leur grammage et leur pourcentage en matières grasses, les pâtisseries qu'il entend proposer et leur grammage.
- 20 % Qualité et variété gastronomique liée à l'équilibre alimentaire

Les deux sociétés ont fourni les pièces réglementaires et les prix suivants :

SOCIETE ELRES :

	Prix HT	TVA	Prix TTC
Enfant maternelle	3.305 €	0.182 €	3.487 €
Enfant élémentaire	3.568 €	0.196 €	3.764 €
adulte	4.134 €	0.227 €	4.361 €
ALSH pique-nique	3.410 €	0.188 €	3.598 €

Cette société garantie l'usage de 10 % de produits bio dans ses menus.

SOCIETE API :

	Prix HT	TVA	Prix TTC
Enfant maternelle	2.021 €	0.111 €	2.132 €
Enfant élémentaire	2.021 €	0.111 €	2.132 €
adulte	2.021 €	0.111 €	2.132 €
ALSH pique-nique	2.303 €	0.126 €	2.429 €

Cette société propose une variante intégrant 20 % de produits bio :

	Prix HT	TVA	Prix TTC
Enfant maternelle	2.32 €	0.13 €	2.45 €
Enfant élémentaire	2.32 €	0.13 €	2.45 €
adulte	2.32 €	0.13 €	2.45 €

Le prix actuel du repas est de 2.021 € HT soit 2.132 € TTC

Après analyse des deux offres, la commission propose au conseil municipal de retenir la société API.

Le conseil municipal attribue à l'unanimité le marché à la société API RESTAURATION sur la prestation de base.

## **RECOURS A UN PRET RELAIS**

L'acompte de la subvention de l'Etat pour les travaux de l'église tarde à arriver et la commune a réceptionné 95 % des factures. En ce début d'année, peu de trésorerie disponible, dans l'attente de la réception des subventions et pour permettre de solder les dernières factures relatives aux travaux et d'honorer les dépenses de fonctionnement, Monsieur le Maire propose de recourir à un prêt relais de 50 000 € remboursable dès réception des subventions.

Deux organismes ont été consultés :

- La banque postale sur 24 mois propose un taux de 0.44 % + commission d'engagement de 100 €
- La caisse d'épargne sur 12 mois propose un taux de 0.90 % soit un coût total de 450 € sur 24 mois propose un taux de 0.95 % soit un coût total de 950 €

Monsieur le Maire donne lecture des caractéristiques des emprunts et le conseil municipal décide de retenir, à l'unanimité, la proposition de la banque postale.

## **DM POUR L'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT**

Monsieur le Trésorier propose d'amortir les fonds de concours versés au SIECF des phases 1 et 2 d'un montant total de 18 971 € sur 5 ans, la durée maximale pour ce type de travaux étant de 15 ans.

Il s'agira d'une opération d'ordre :

+ 18 971 € au 28041582 (040)

- 18 971 € au 021

+ 18 971 € au 6811 (042)

-18 971 € au 023

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition d'amortissement sur 5 ans et l'inscription de la décision au BP.

## **LES INFORMATIONS DU MAIRE**

Monsieur le Maire :

- Rappelle les dates des prochaines festivités, le vin d'honneur de ducasse ce dimanche avec mise à l'honneur de Michel Bogaert pour ses 50 années de bénévolat au sein de l'USH, le tournoi de foot du 16 juin de l'USH est reporté au 1<sup>er</sup> septembre. La participation de la commune à intervillages est reportée au 13 juillet.
- Indique que de nombreuses rues sont désormais raccordables à la fibre, les particuliers peuvent souscrire auprès des fournisseurs pour leur raccordement.
- Indique que 21 enfants sont inscrits au centre aéré à ce jour.
- Indique le recrutement de 3 dames en contrat PEC à compter du 1<sup>er</sup> septembre

- Indique que les négociations pour le rachat de l'école Ste Bernadette se poursuivent entre l'EPF et l'AFFI pour un montant de 148 500 €.

Monsieur le Maire laisse la parole à M CAPPAERT qui indique qu'il a rencontré ce jour la société AXIONE, titulaire du marché travaux de la fibre pour la reprise des finitions de fin de travaux. Ces derniers devraient démarrer la semaine prochaine. Les travaux d'enfouissement des réseaux ont, quant à eux, un retard d'un mois et demi. Les fossés ont été fauchés. Jean-Louis DEWYNTER a installé un chauffe-eau électrique provisoire à la salle Albert DENAES dans l'attente d'en recevoir au gaz. Un diagnostic des routes a été établi. Le fourgon communal a été remplacé.

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme WICKE qui rappelle le programme des festivités de la ducasse et indique à la demande de Mme LAUNOY, que la distribution des tickets de manège aux enfants aura lieu lundi de 16 h 30 à 18 h 30 salle Albert DENAES comme les années antérieures.

Monsieur le Maire laisse la parole à Christine DELAFOSSE qui se félicite du bon déroulement du banquet de ducasse mais qui constate également de moins en moins de participants (74). Une date est arrêtée pour le passage du jury des maisons fleuries qui sera le vendredi 12 juillet, dans l'attente, elle invite les membres de la commission à réfléchir sur le thème de l'an prochain.

Monsieur le Maire laisse la parole à Fabrice MERELLE qui relate les décisions de la dernière commission école qui a pu visiter les locaux de l'école Ste Bernadette et a constaté le potentiel des bâtiments. Comme convenu, l'accueil de la garderie se fera dans le réfectoire à la rentrée en raison de l'ouverture de la quatrième classe. La commission a mené une réflexion sur les déchets de la cantine relativement peu importants en raison d'une bonne gestion quantitative des denrées de Mme DECOOL et attend des retours (de Pierre Laurent Vandecaveye) quant à la législation. Les dictionnaires seront remplacés cette année par un bon d'achat de 25 € en librairie. Les nouveaux filets pour le stade sont arrivés et une date sera fixée prochainement pour leur installation.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 h.